

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
L'adoption du Plan stratégique de la PAC wallonne

Monsieur le Ministre,

Le 1^{er} janvier prochain, la nouvelle PAC entrera en vigueur. Déjà en difficulté depuis de nombreuses années, c'est tout un secteur qu'il faut préserver pour garantir notre approvisionnement alimentaire et l'actualité internationale nous le rappelle tous les jours.

Après de longues négociations, la Wallonie a rentré son plan stratégique à la Commission européenne. Pour rappel, un des objectifs de l'établissement des plans stratégiques est de donner aux Etats membres/Régions une plus grande subsidiarité, c'est-à-dire la capacité à décider des mesures les mieux adaptées à leur situation propre.

Dans ses observations rendues fin juin, la Commission indique que le plan déposé par la Wallonie couvre les objectifs spécifiques de la PAC avec une identification factuelle des différents problèmes à traiter et une explication des choix effectués. La Commission a également attiré l'attention de la Wallonie sur les conséquences de la guerre en Ukraine et a insisté sur la nécessité de renforcer la résilience de notre secteur agricole et de favoriser son adaptation aux nouvelles réalités géopolitiques.

Monsieur le Ministre, la Commission ayant demandé d'introduire une version adaptée du Plan stratégique avant la fin septembre, pouvez-vous m'indiquer si le travail est désormais terminé? Des ajustements majeurs ont-ils eu lieu? Sur le terrain, les retards dans la mise en œuvre de plan stratégique agacent de nombreux agriculteurs qui doivent planifier toute leur année culturale 2023, sans réponse concrète aux questions qu'ils se posent. À ce sujet, vous avez annoncé la tenue d'un « PAC tour » de la Région wallonne. Qu'en est-il concrètement? Quelle communication sera prévue à l'égard du monde agricole? 2023 sera-t-elle une année de transition avec d'éventuelles dérogations dues au retard dans la mise en œuvre du plan stratégique?

Enfin, la base légale wallonne relative à la nouvelle PAC 2023-2027 ainsi que les systèmes informatiques sont-ils prêts pour un déploiement rapide d'ici la fin de l'année?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Tout est mis en œuvre pour que le Plan stratégique wallon soit approuvé par la Commission européenne dans les temps, c'est-à-dire avant la fin de cette année, et déposé avant la fin de ce mois afin que les interventions puissent, comme vous l'avez légitimement souligné, au bénéfice des agriculteurs ou des parties prenantes, démarrer au 1er janvier 2023.

À cette fin, pour répondre notamment à Mme Cassart-Mailleux, les négociations avec les services de la Commission se poursuivent de manière intensive et devraient pouvoir se conclure dans les toutes prochaines heures.

Sur les 210 observations reçues, environ les deux tiers ont fait l'objet de réponses jugées satisfaisantes ou de clarifications, de documentations, d'argumentations jugées satisfaisantes par la Commission.

L'objectif que nous poursuivons avec mon administration et mon équipe, que je remercie chaleureusement – je saisis cette opportunité pour l'imposant et l'important travail mené – durant ces discussions est clair : pouvoir apporter à la Commission l'ensemble des renseignements qui lui sont nécessaires, des adaptations le cas échéant, mais tout en restant au plus près du plan tel qu'il a été adopté en première lecture par le Gouvernement.

Concernant l'enquête publique, la situation se présente de la manière suivante :

- 658 formulaires ont été transmis via la plateforme ;
- 1 450 formulaires par mail ;
- 3 par courrier

Aucune remarque n'a été émise de la part des villes et communes. Les PV de clôture mentionnent qu'aucun avis n'a été spécifiquement remis par ce biais.

Selon la première analyse de mon administration : près de 1 750 formulaires identiques et ont été envoyés par des personnes ou des membres se faisant le relais du positionnement des associations dont elles sont membres ou à propos desquelles elles souhaitent soutenir le positionnement, notamment du consortium IMPACT, qui regroupe notamment, Nature et Progrès, IEW, WWF, Natagora, et cetera.

Ces correspondances reprennent les demandes et attentes qui ont déjà été formulées aux membres du Gouvernement wallon essentiellement lors des concertations préalables à l'élaboration du Plan stratégique – PAC –, éventuellement adapté ou actualisé.

D'autres parties prenantes, singulièrement le Bauernbündle, la FWA, la FUGEA, ont également soumis un formulaire, là aussi pour reprendre en tout cas assez largement leurs demandes et attentes, telles que déjà formulées lors des diverses concertations.

Pour ce qui concerne de l'ordre de 350 autres formulaires restants, ce sont souvent les mêmes questionnements/suggestions, un certain nombre de commentaires généraux, tout aussi importants qui sont apportés.

L'analyse minutieuse des remarques formulées a été menée et est en cours de finalisation par mon administration.

L'objectif est vraiment de soumettre au Gouvernement wallon la version finale du plan comme indiqué, avant la fin du mois de septembre encore.

Comme le mentionne Mme Cassart-Mailleux, ce plan est attendu très normalement et avec beaucoup d'impatience par les parties prenantes et notamment bien sûr singulièrement par les agriculteurs devant opérer un certain nombre de choix. Cependant pour opérer de tels choix, il faut connaître le cadre permettant de les fixer, même s'il y a eu de larges indications sur ce que seraient ces choix. Tant qu'ils ne sont pas fixés, les agriculteurs restent dans l'attente.

Comme vous l'avez mentionné, Madame Ryckmans, j'ai effectivement eu l'occasion d'avoir un entretien direct avec le Commissaire européen de l'Agriculture lundi dernier avec ses équipes, afin de lui faire part et d'échanger sur les points sur lesquels nous n'avions pas pu ou pas encore pu ou du point de vue de la Commission, insuffisamment répondu aux remarques de celles-ci.

En parallèle de tout ceci, des projets d'arrêtés du Gouvernement wallon et d'arrêtés ministériels ont été préparés par mon administration, et par les services de

l'organisme payeur de Wallonie que j'associe évidemment dans mes remerciements, de manière à ce que tout ceci soit prêt dès le moment où l'accord global est conclu. Par ailleurs, dans le même temps — c'est un gigantesque travail —, la mise en œuvre de toute une série d'applications informatiques, de formulaires qui seront bien nécessaires pour la mise en œuvre de la PAC et de notre Plan stratégique wallon.

Pour vous répondre, Madame Schyns, notons également qu'une fois le plan validé en seconde lecture par le Gouvernement et introduit formellement à la Commission, des actions d'information à destination des agriculteurs vont être massivement entreprises ainsi que pour les parties prenantes.

Parmi les actions principales, il faut citer ce « PAC Tour » qui n'a pas encore débuté. Il est prévu qu'il débute après le dépôt et l'adoption au moins formelle de notre plan stratégique par la Commission. Il va débuter du 11 au 21 octobre précisément.

Il s'agit de séances d'information qui se dérouleront dans les différentes provinces wallonnes ; Un numéro spécial des « Nouvelles de l'Agriculture » qui sera consacré à la nouvelle PAC ; La mise en ligne, sur le portail de l'agriculture, de fiches détaillées présentant les différentes interventions du plan ainsi que la manière d'introduire des demandes et les contacts utiles pour obtenir toutes informations ainsi que les renseignements complémentaires nécessaires.

Nos services extérieurs de l'administration sont évidemment totalement disponibles à cet égard, de même que les fédérations représentatives, et cetera.

J'ai eu l'occasion informellement d'avoir un certain nombre de contacts concernant les derniers arbitrages liés à notre plan stratégique. Vous m'autoriserez à ne pas entrer

maintenant, compte tenu du temps qui m'est imparti, dans une revue des points qui restent encore ou qui restaient la semaine dernière ou il y a quelques jours encore à arbitrer avec la Commission. D'autant que nous sommes vraiment au cœur de la finalisation de ce dialogue et que très légitimement le Gouvernement est en attente des textes qui vont traduire ces orientations, ainsi que des arrêtés et des différents points qui sont encore aujourd'hui à fixer dans les cadres légaux, AGW et arrêtés ministériels, par ailleurs. J'avais eu l'occasion précédemment, vous vous en souvenez, de mentionner quels étaient les points d'attention particuliers de la Commission, le soutien couplé notamment, des éléments liés à la biodiversité, et de lister des éléments qui étaient plus de clarification, d'argumentation, de documentation, de monitoring des mesures au niveau wallon.

Nous avons poursuivi les travaux concernant ce qui est plutôt extra-PAC, en ce compris des notions importantes pour la PAC : le travail sur l'agriculteur actif, l'étude de ce qui se fait en France, de ce qui s'esquisserait en Flandre et d'autres éléments de cette nature.